

Image not found or type unknown



Salariée dans une association

Par **LILI29000**, le **24/09/2009** à **11:31**

Bonjour, rn je suis salariée dans une association de puis 4 ans. Lors du dernier conseil municipal de ma commune, il a été évoqué le fait que cette association soit dissoute et que le personnel ré-embauché par la mairie. Je souhaiterai savoir si dans ce cas ils vont procéder à une licenciement puis à une embauche, savoir s'ils peuvent me changer mon échelon et du coup changer mon salaire. merci de vos réponses